

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°53 du 23 décembre 2011**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°5

**DÉCISION N° 5628/DEF/DCSCA/SD\_FBC/FIN**

relative à la création d'une trésorerie militaire au sein du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.

*Du 25 octobre 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière »*.

**DÉCISION N° 5628/DEF/DCSCA/SD\_FBC/FIN relative à la création d'une trésorerie militaire au sein du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.**

*Du 25 octobre 2011*

NOR D E F E 1 1 5 2 1 5 2 S

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Arrêté du 9 septembre 2011 (JO n° 221 du 23 septembre 2011, texte n° 10 ; signalé au BOC 48/2011 ; BOEM 681.2.1).

Instruction n° 596/DEF/DCSCA/SDREG du 20 mai 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 7 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifiée.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 112.5.2.1

*Référence de publication :* BOC N°53 du 23 décembre 2011, texte 5.

---

Art. 1er. Il est décidé de créer une trésorerie militaire dans la formation administrative suivante :

- 1<sup>er</sup> régiment parachutiste d'infanterie de marine rattaché au groupement de soutien de la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade aérienne,  
sous-directeur finances budget-comptabilité,*

Jean-Marc BOURDEAU.